



Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire par le biais de l'AAC

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- Si le PTAC de la remorque est \leq à 750 kg
- Si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est \leq à 3,5 tonnes



2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route. Pourtant les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et l'effort engagé en matière de sécurité routière doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers et respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- De prendre conscience des facteurs de risque,
- De comprendre les interactions entre ces facteurs,
- De prendre en compte ses capacités et ses limites lors de la conduite,
- D'adopter une conduite apaisée,
- De comprendre l'interaction homme/véhicule/environnement.

La formation :

- Favorise la prise de conscience des risques,
- Permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et faiblesses,
- Permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- La mémorisation des règles,
- L'assimilation des règles et des comportements à adopter,
- La compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises,
- Les transferts de connaissances vers les savoir-faire et inversement.



Ecole de Conduite
NICOLAS CHRISTIAN
☎ 02.97.54.32.67
aenicolas56@gmail.com

Siret : 32971880300060
Agrément Préfectoral : E 12 056 0717 0
Code NAF: 8553Z

3) L'organisme de formation

Ecole de Conduite NICOLAS Christian
18. Rue Thiers 56 000 VANNES
aenicolas56@gmail.com
02.97.54.32.67
Siret : 32971880300060
Agrément préfectoral : E 12 056 0717 0
Code NAF : 8553Z
Gérant : M. NICOLAS Christian

4) Les pré-requis

- *Avoir minimum 15 ans*
- *Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR*
- *Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.*

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

13 heures (minimum légal obligatoire) en boîte automatique

7) Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- être titulaire de la catégorie B du permis de conduite (permis véhicule léger) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

8) Les objectifs de la formation

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

✚ Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

- Les compétences évaluées sont les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être en lien avec l'activité de conduite
- Cette évaluation d'une durée de 45 minutes environ est réalisée dans le véhicule par un enseignant de la conduite en milieu ouvert.

✚ Une formation théorique : elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Cette préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) pourra être suivie à l'auto-école avec un support media ou avec un enseignant ou via Internet. Les cours de code seront dispensés, dans nos locaux, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur (*les effets dû à une consommation d'alcool, de drogues et de médicament, ainsi que l'influence de la fatigue sur la conduite*)
- La route (*les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée*)
- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route (*usagers vulnérables, spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs*)
- Réglementation générale et divers (*règlementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule*)
- Précautions nécessaires à prendre en montant et en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Équipements de sécurité des véhicules et gestes de premier secours
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
- La pression sociale (*publicité, travail...*) ; la pression des pairs.



- ✚ **Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite** où chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences, les pressions et l'auto-évaluation. Ce nouveau programme est mis en place pour aider les conducteurs débutants à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

COMPETENCE 1

MAITRISER LE VEHICULE A ALLURE LENTE OU MODEREE, LE TRAFIC ETANT FAIBLE OU NUL.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPETENCE 2

APPREHENDER ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter, stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPETENCE 3

CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

COMPETENCE 4

CONNAITRE LES SITUATIONS PRESENTANT DES DIFFICULTES PARTICULIERES.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aide à la navigation...).
- Avoir des notions concernant l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco conduite.

9) Une phase de conduite accompagnée

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

- avoir réussi le **code de la route** ;
- avoir suivi une **formation pratique de 20 heures minimum** avec un enseignant de l'école de conduite ;
- avoir bénéficié d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

Cette période débute par un rendez-vous préalable

- **Le rendez-vous préalable** a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée. Il établit l'attestation de fin de formation initiale qui doit impérativement être remise à l'assureur.

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée d'**au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms au minimum** et est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- **Le 1er rendez-vous pédagogique** a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale.
- **Le 2e rendez-vous pédagogique** a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves et leurs accompagnateurs sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière.

Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire lors des rendez-vous pédagogiques.

À savoir

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur.

Attention :

- vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;
- vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.
- en conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.



10) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

Sur Vannes 3 opérateurs agréés par l'Etat sont disponibles :

*Objectif Code (Groupe SGS), 141 Rue du Commerce, Place Albert EINSTEIN -
Dekra le code, 4 Allée du Dolmen
Et La Poste, Place de la République ou Avenue Paul Duplaix*

Sur Auray, il y en a 2 :

*La Poste, 31 Avenue du Président Wilson
Code'ngo (Bureau Veritas), 2 rue de Suède*

L'inscription se fait sur Internet :

<https://www.objectifcode.sgs.com> pour Objectif Code

<https://www.le-code-dekra.fr> pour Dekra

<https://www.lecode.laposte.fr> pour La Poste

<https://codengo.bureauveritas.fr> pour Code'ngo

Le NEPH est nécessaire pour s'inscrire.

Le règlement de cette prestation se fait en ligne et est à la charge du candidat.

Toutefois en cas d'impossibilité, l'auto-école pourra le faire à la demande du candidat.

Comment se déroule l'examen ?

Le candidat doit se présenter 15 minutes avant l'heure de convocation.

Le candidat obligatoirement doit se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation imprimée, le jour de chaque épreuve.

Un casier consigne ou un crochet est à votre disposition afin de laisser vos effets personnels (attention, certains objets sont interdits dans la salle).



L'examineur remet au candidat une tablette tactile ainsi qu'un casque audio pour passer l'examen du code. Il est interdit au candidat d'utiliser ses propres écouteurs ou son matériel (à l'exception des dispositifs médicaux pour malentendants).

Avant de commencer l'épreuve, le candidat est invité à prendre connaissance des consignes et règlements de l'examen sur cette même tablette.

L'épreuve se passe sur cette tablette en individuel.

C'est une épreuve de type QCM, qui comporte 40 questions.

Les questions portent sur la connaissance des règles, la cohabitation entre les usagers et le comportement du conducteur.

Depuis le 2 mai 2016, l'épreuve s'appuie sur la base des 1 000 nouvelles questions, par tirage aléatoire et porte sur les 10 thèmes :

L	La Loi & La Circulation	4
C	Le Conducteur	10
R	La Route	4
U	Les autres Usagers de la Route	5
D	La Responsabilité	3
A	Porter Secours	1
P	Précautions à l'égard des occupants	3
M	Mécanique & Sécurité	4
S	Equipements de sécurité des véhicules	3
E	Environnement	3

Chaque candidat dispose donc d'un examen personnalisé, vous n'aurez aucune question en commun avec les autres candidats.

Pendant l'examen, les questions défilent. Le candidat choisit la ou les bonne(s) réponse(s) en cochant la lettre correspondante à la ou aux réponse(s).

Le candidat dispose de 20 secondes pour répondre à chaque question, temps pendant lequel il peut cocher et décocher des réponses autant de fois qu'il le veut pendant ces 20 secondes.

Les réponses prises en compte seront celles cochées à l'expiration des 20 secondes.

À la fin de l'examen, le candidat remet à l'examineur tablette et casque.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Les résultats sont transmis généralement par mail dans la journée.

En cas de succès, le bénéfice de cette épreuve est conservé pour 5 épreuves pratiques au maximum dans la limite de 5 ans.



L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement.

Pour mener à bien cet examen, l'inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière suit la procédure établie par l'arrêté du 6 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 19 février 2010 relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1.

Le temps consacré au candidat est de 32 minutes environ.

L'épreuve comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale (en s'assurant du respect de la durée minimale réglementaire d'un an de conduite accompagnée entre la date du rendez-vous préalable et celle de l'examen) ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- La réalisation d'un test de la vue ;
- La réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- La vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, complétée par une question en lien avec la sécurité routière et par une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.

Le résultat de l'épreuve pratique découle du bilan chiffré de l'évaluation du niveau d'acquisition des compétences.

Pour être reçu, le candidat doit obtenir un minimum de vingt points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Les résultats sont disponibles 48 heures après l'examen (hors weekend et jours fériés) sur <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique.



11) Quels sont les avantages de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- de prendre conscience que ce qui a été appris en formation doit progresser et évoluer, avec l'aide d'un accompagnateur (*et pas tout seul, livré à soi-même : c'est un atout à ne pas négliger*).
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».